

# FICHE-MOBILITE DE COURCELLES



# Sommaire

CADRE MÉTHODOLOGIQUE .....	3
1. FICHE DESCRIPTIVE DE LA COMMUNE .....	3
1.1. CARTE.....	4
1.2. PLANS ET PROGRAMMES D’ACTION .....	5
1.3. ORGANES CONSULTATIFS .....	6
1.4. PERSONNES RESSOURCES INTERNES À L’ADMINISTRATION .....	6
2. ÉTAT DES LIEUX AU NIVEAU DE L’OFFRE DE TRANSPORT .....	6
2.1. MODES ACTIFS .....	7
2.2. OFFRE SNCB.....	7
2.3. OFFRE TEC - OTW .....	8
2.4. OFFRE TRANSPORTS À LA DEMANDE (TAD) .....	8
2.5. OFFRE AU NIVEAU AUTOPARTAGE ET COVOITURAGE .....	9
2.6. SITE POTENTIEL POUR UN MOBIPÔLE (PÔLE D’ÉCHANGE MULTIMODAL) .....	9
3. ANALYSE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS EN TERMES DE MOBILITÉ .....	11
3.1. ANALYSE DES ENJEUX.....	11
3.2. RECOMMANDATIONS .....	11
4. CARTE GÉNÉRALE DE CHARLEROI MÉTROPOLE .....	12

# Cadre méthodologique

## Pourquoi cette fiche-mobilité ?

Cette fiche-mobilité est un outil d'aide à la décision pour les élus, agents et opérateurs communaux actifs, directement ou indirectement, dans le transport de personnes au niveau local. Elle rassemble les informations internes de vos services et les données mobilité relatives à votre commune. Ces informations constituent une base pour construire tout dossier, alimenter toute réflexion ou tout débat sur les besoins en déplacements de votre territoire et les enjeux qui en découlent.

Cette fiche-mobilité est le complément naturel des démarches déjà lancées ou réalisées par les communes (PCM, PCS, PCDR) ou du Plan Urbain de Mobilité (PUM) à venir au niveau du territoire de Charleroi Métropole. Elle est le fruit des consultations et analyses de terrain avec les élus, les agents communaux et les opérateurs de transport, tels le TEC. Elle se veut un outil simple, accessible et compréhensible du plus grand nombre afin que tout un chacun puisse appréhender au mieux les nombreux enjeux liés à la mobilité des personnes sur chacune des communes de Charleroi Métropole.

## Quels sont les objectifs de cette fiche-mobilité ?

Concrètement, cette fiche-mobilité poursuit trois objectifs :

- **1° répondre aux besoins des citoyens en matière de transports**, en rassemblant toutes les informations et données disponibles pour aider la commune à répondre à des appels à projets à venir en matière de mobilité ;
- **2° trouver une solution sur mesure pour les publics les plus isolés et précarisés** (enjeu de mobilité inclusive) afin de renforcer l'égal accès aux services de base essentiels à l'existence du quotidien ;
- **3° mobiliser les ressources de la commune pour atteindre**, à son niveau, **les objectifs de parts modales que la Wallonie s'est assignée dans la Note FAST 2030** (décrits dans la Stratégie Régionale de Mobilité<sup>1</sup>).

Les objectifs de parts modales sont repris dans le tableau ci-dessous. Chaque niveau de pouvoir est amené à s'impliquer au niveau de son territoire d'action pour atteindre ces objectifs et réduire la place prédominante de la voiture.

	2017	2030
Marche	3	5
Vélo	1	5
Bus	4	10
Train	9	15
voiture	83	60
<b>TOTAL</b>	100	95

Réduire les besoins en déplacement de 5%  
→ COWORKING

## 1. Fiche descriptive de la commune

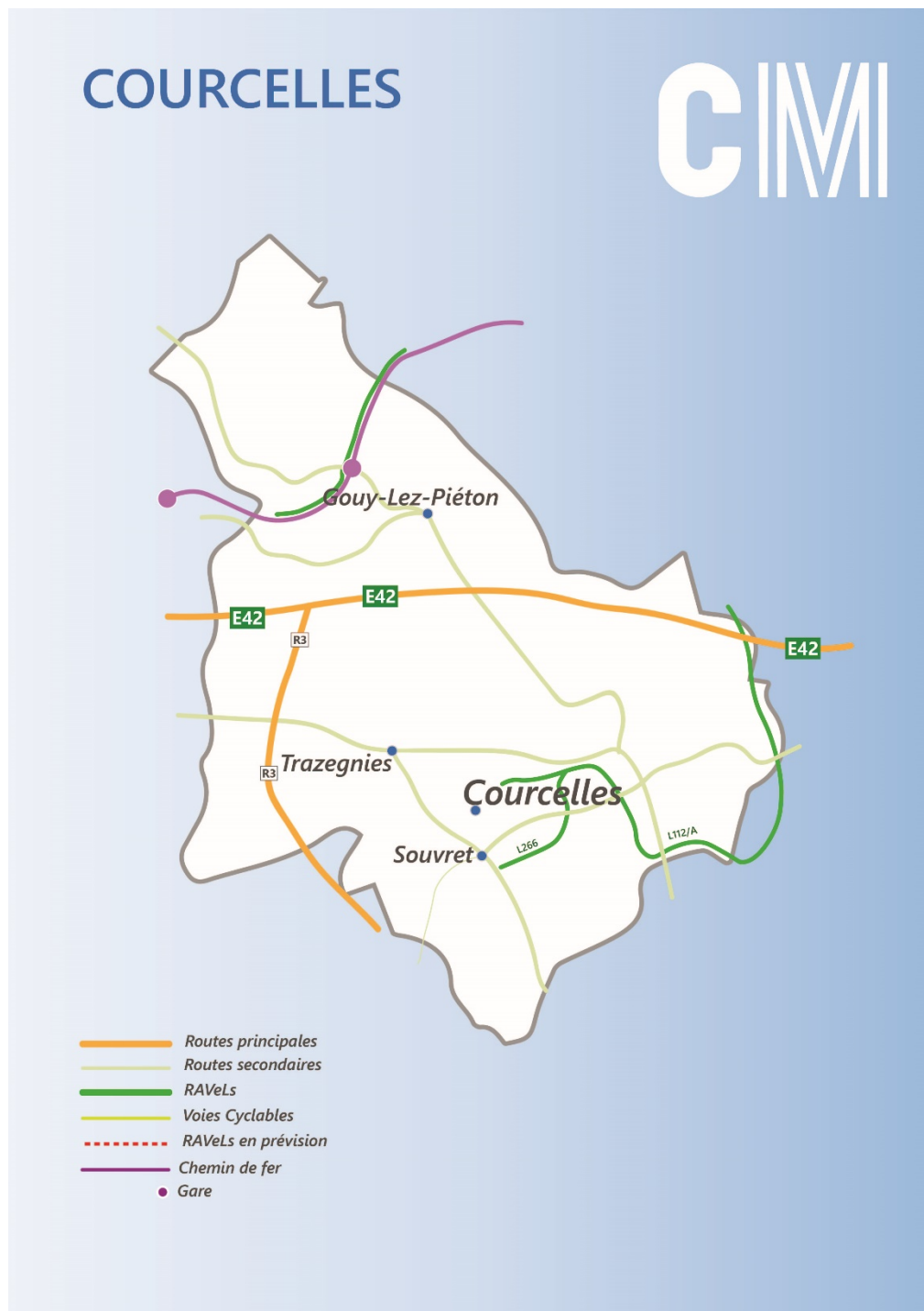
Qu'il s'agisse d'animer un débat au sein d'une commission consultative, de répondre à un appel à projets ou de préparer une Note au Collège afin de prendre position sur un sujet, il est essentiel de disposer des données les plus adéquates et les plus récentes. Cette partie de la Fiche-Mobilité reprend les caractéristiques qui définissent le territoire communal. Les rassembler permettra de gagner un temps important dans les appels à projets à venir auxquels votre commune participera.

<sup>1</sup> <http://mobilite.wallonie.be/home/politiques-de-mobilite/politique-de-mobilite-regionale-wallonne/strategie-regionale-de-mobilite.html>

## 1.1. Carte

La Commune de Courcelles compte 31 241 habitants pour un territoire de 48,04 km<sup>2</sup>. Elle est parcourue par les réseaux suivants : [lister les différents réseaux routiers, autoroutiers, cyclables/Ravel/Points Nœuds/....

- Réseaux routiers et autoroutiers du SPW (R3, E42)
- Réseau SNCB
- Réseaux RAVEL (L112 A) et Points nœuds (en cours)



## 1.2. Plans et programmes d'actions

Afin de mieux connaître les besoins en mobilité de ses habitants, la Commune de Courcelles s'est impliquée dans les plans et programmes suivants :

- Programme Communal de Développement Rural : non
- Plan Intercommunal de Communal de Mobilité : Septembre 2018
- Politique Locale Energie Climat (POLLEC) – Convention des Maires : oui
- PCS 2020-2025 : oui (Axe 7)
- Stratégie de Développement Communale : via les fiches-actions du PST
- Programme LEADER : non
- Autre(s) programme(s) : non

Au niveau de son Plan Stratégique Transversal (PST), l'enjeu de la mobilité se retrouve au travers des Fiches-Actions suivantes :

- ⇒ 00.9. Etre une commune qui redynamise son centre-ville
  - FA. 2 Finaliser le schéma directeur du projet de quartier du Trieu pour relancer le projet visant la redynamisation du centre-ville
- ⇒ 00.11. Etre une commune qui renforce la sécurité routière en aménageant l'espace public et en œuvrant à la prévention
  - FA.1. Analyser les données retirées des radars préventifs pour conseiller les autorités sur les aménagements à mettre en place
  - FA.2. Faire écho aux campagnes de prévention de l'AWSR et de VIAS
  - FA.3. Organiser des actions de sensibilisation routière dans les écoles notamment par l'apprentissage du vélo en sécurité
  - FA.4. Etablir un état des lieux quant aux problématiques liées au stationnement et évaluer les besoins et pistes de solution
  - FA.5. Elaborer et mettre des dispositifs permettant notamment la sécurisation des usagers faibles aux endroits fréquentés
  - FA.6. Analyser et lister les actions définies dans le PICM par quartier, prioriser les actions et intégrer les propositions lors de la rénovation des voiries
- ⇒ 00.12. Etre une commune qui s'investit dans le développement de la mobilité douce
  - FA.1. Réaliser un réseau de mobilité douce en créant une liaison RAVEL entre Trazegnies et Gouy, entre la Rue des Clairefontaine et la Rue de Namur et en développant des pistes cyclables sécurisées visant à compléter un réseau RAVEL et sentiers entretenus et praticables
  - FA.2. Réaliser une actualisation de l'Atlas Sentier et en assurer la diffusion et réaliser un outil similaire pour les liaisons de mobilité douce
  - FA.3. Intégrer la mobilité douce dans les projets liés à l'aménagement du territoire et l'urbanisme
  - FA.4. Conscientiser et promouvoir une mobilité différente et alternative via des articles de fond dans le bulletin communal et par l'organisation de conférences
  - FA.5. Mettre en place un réseau de véhicules partagés
  - FA.6. Développer des parkings de covoiturage et promouvoir cette alternative

Clairement, l'ensemble des objectifs opérationnels (00) et des fiches-actions qui les concrétisent marquent une volonté de la ville à relever les enjeux mobilité sur cette législature.

### 1.3. Organes consultatifs

La Commune de Courcelles a institué les conseils consultatifs suivants :

- Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité [CCATM] : oui
- Conseil consultatif communal des aînés [CCCA-CCPH] : 2007
- Conseil consultatif des jeunes [CCJ] : non
- Commission Locale de Développement Rural [CLDR] : non
- Commission Mobilité douce : oui
- Autre(s) programme(s) : non

Impliquer le citoyen pour répondre aux besoins de terrain via une gouvernance participative est le moyen le plus efficace pour les faire ensuite adhérer aux services de transports qui seront mis en œuvre par la suite.

### 1.4. Personnes ressources internes à l'administration

Afin de mener à bien ces plans/programmes, la Commune de Courcelles peut compter sur les personnes suivantes :

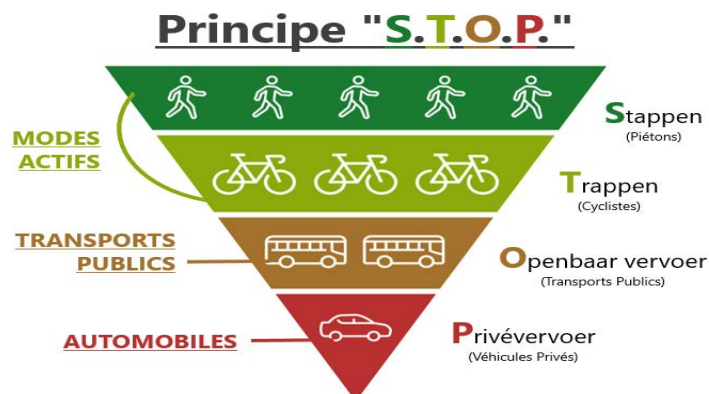
- Conseiller en Mobilité [Cem] : HORNY Aurélie
- Conseiller Aménagement territoire Urbanisme : oui
- Référent EMSR [Corps enseignant] : oui
- Conseiller Energie : à préciser
- Coordinateur POLLEC : à préciser
- Autre(s) personne(s) – conseiller(s) : aucune

L'objectif est ici de constituer une équipe-projet qui travaillera de manière décloisonnée, transversale afin de mettre en commun leurs expériences respectives et constituer les dossiers les plus crédibles dans les appels à projets à venir.

## 2. État des lieux au niveau de l'offre de transports

Répondre aux besoins en transport de ses citoyens suppose d'abord de bien connaître l'ensemble de l'offre de transport qui existe sur votre territoire communal. A défaut, elle permet aussi de voir quels opérateurs sont absents dans cette offre de services et voir ainsi comment la compléter au niveau local. Cet état des lieux est complémentaire à toute autre démarche qui serait déjà en cours (ou aurait été réalisée) sur votre commune, notamment au niveau des PCM ou des PCDR.

Cette analyse de l'offre de transports (et des réseaux d'infrastructures qui les accompagnent) s'inscrit dans le *Principe STOP* qui vise à renverser la priorité jusque-là accordée à la voiture, en mettant d'abord en avant les modes actifs (marche et vélo), les transports collectifs (transports à la demande, TEC, SNCB,...), les usages partagés de la voiture (covoiturage et autopartage), puis seulement, l'usage de la voiture à titre individuel (autosolisme). Ce principe est illustré dans le schéma ci-dessous.



## 2.1. Modes actifs

FAST 2030 vise 5 % de part modale pour la marche et 5 % pour le vélo. C'est un véritable défi pour chaque commune de Wallonie. Comment y parvenir ? En conjuguant les trois leviers suivants ensemble :

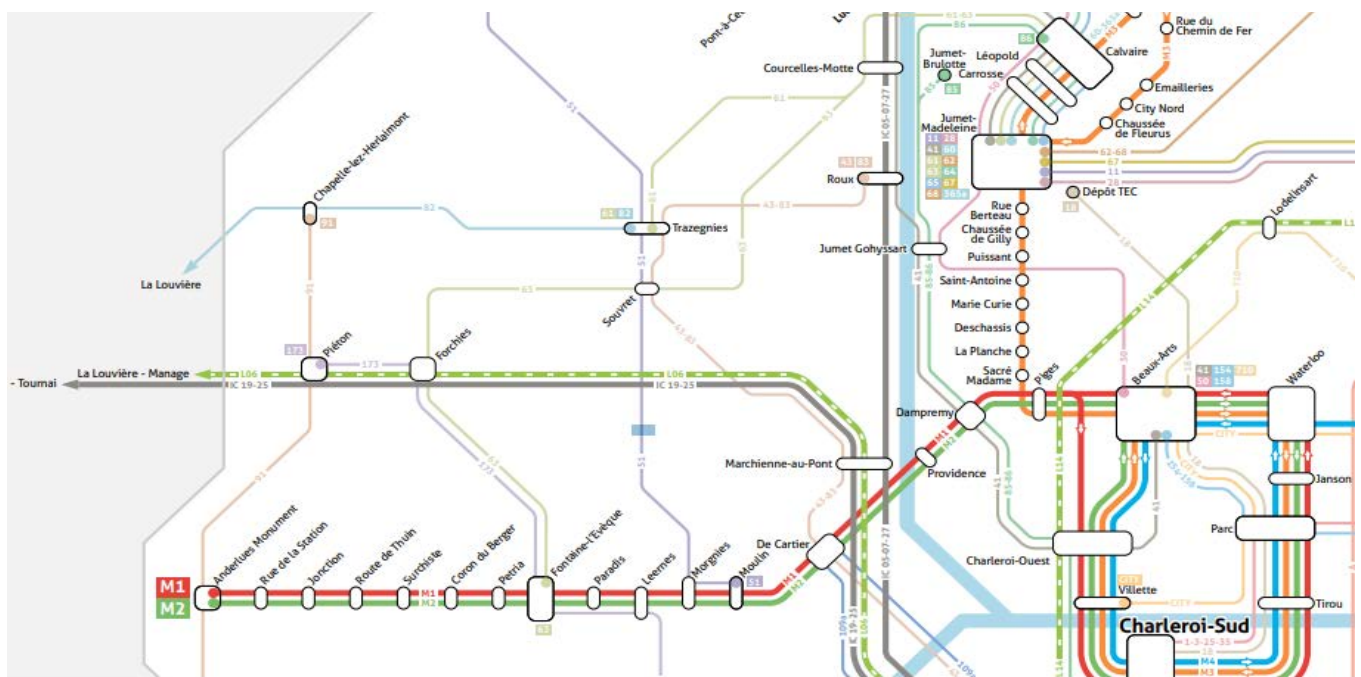
- Développer des infrastructures de qualité et sécurisées (cheminements piétons et pistes cyclables)
- Mener des campagnes de sensibilisation intensives pour mettre en avant les bienfaits du vélo et de la marche auprès du citoyen => et par là, faire évoluer les comportements de la population
- Développer les services qui en favorisent la pratique au quotidien.

Le dossier de candidature déposé dans le cadre de l'appel à projet Commune-pilote Wallonie Cyclable fait office de feuille de route pour développer la pratique du vélo et les infrastructures cyclables sur notre entité, en cohérence avec les objectifs et les fiches-actions contenues dans notre PST. En outre, dans une optique d'intermodalité, nous veillerons à favoriser l'intermodalité bus+vélo (dans le cadre du mobipôle) et train+vélo au niveau des gares présentes sur Courcelles.

## 2.2. Offre SNCB

Toujours dans la logique du principe STOP, cette partie décrit l'offre de service disponible sur la commune, s'il en existe une. Outre le descriptif des infrastructures et de l'offre de desserte, sont aussi précisés les services disponibles en gare ou aux points d'arrêts (PANG).

La Commune de Courcelles est desservie par les gares de Gouy-lez-Piéton et Courcelles-Motte (le quartier de gare de Courcelles-Motte est repris dans les quartiers prioritaires à revitaliser. Ces deux gares (points d'arrêts) font partie du réseau CITYPASS de Charleroi Métropole. En pratique, les habitants de Courcelles ont donc accès aux lignes TEC et SNCB via leurs deux gares via un tarif réduit avec la carte MOBIB.



## 2.3. Offre TEC - OTW

Cette partie décrit l'offre de service du TEC desservant la commune. Les directions territoriales desservant Courcelles sont celles du TEC Charleroi et du TEC Hainaut. Y sont listées les différentes catégories de lignes de bus [ou tram/métro] en fonction de la classification actuelle de l'Autorité Organisatrice des Transports et d'Opérateur Transport Wallonie.

Attention, avec la réorganisation des lignes en cours, cette classification est amenée à évoluer. Sont donc ici reprises les différentes catégories de lignes en date du mois d'août 2021 :

- Lignes Express : aucune
- Lignes à forte fréquence (moins de 30 minutes)
  - 43 SUD – MONCEAU – TRAZEGNIES – COURCELLES - SUD
  - 83 SUD – COURCELLES – TRAZEGNIES – MONCEAU - SUD
- Lignes à fréquence moyenne (de 30 à 60 minutes)
  - 50 CHARLEROI (BEAUX-ARTS) – LUTTRE (SNCB)
  - 51 LUTTRE SNCB – MONCEAU-SUR-SAMBRE (MOULIN)
  - 63 JUMET MADELEINE – FONTAINE L'EVÊQUE
- Lignes à fréquence faible (plus de 60 minutes)
  - 61 JUMET MADELEINE – TRAZEGNIES SENTIER MADAME
  - 82 MONS-TRAZEGNIES
  - MCOU Marché de Courcelles (Spécial)

N'oublions pas non plus les réunions des Organes Consultatifs des Bassins de Mobilité (OCBM) qui se tiennent deux fois par an et au cours desquels les communes sont amenées à se prononcer sur l'évolution du réseau TEC.

## 2.4. Offre Transports à la Demande (TAD)

De manière complémentaire aux réseaux TEC et SNCB, une offre de transport local s'est souvent développée au niveau des communes, soit sur base d'horaires fixes, soit sous forme de transports à la demande (TAD). Sur base de l'état des lieux réalisé par l'Agence Mobilité (dans le cadre notamment de la mission demandée par la Centrale Régionale de Mobilité, CRM), voici ici les différents types d'opérateurs desservant votre territoire communal.

Nom du service	Catégorie / secteur d'activité	Territoire desservi
CPAS COURCELLES	STIG	
DJAMANY Félix - Autocars	LVC	
EL KHALIDI Hamid	LVC / TC	
GENOT Stéphane	LVC	
LERACZ Jean-Pierre	LVC / TC	
NORRE TRANSPORT SPRL	LVC	
NOUVEAUX TAXIS COURCELLOIS SPRL	LVC / TC	
PEREZ REVECO Manuel	LVC / TC	
SPEROLINI Manuel	TC	

Explication des acronymes :

- LVC : Location de Véhicule avec Chauffeur ;
- STIG : Service de Transport d'Intérêt Général (incluant notamment le TPRM : Transport de Personnes à Mobilité Réduite) ; chaque CPAS peut automatiquement émarger à cet agrément auprès du SPW
- TC : Taxi Collectif ;
- VLS : véhicule sanitaire léger
- TPRM : transport de personnes à mobilité réduite
- TX : Taxi privé.



Ce tableau est complété par votre Agence Mobilité qui en assure la mise à jour permanente, via notamment la nouvelle plateforme informatique mise à sa disposition par la Centrale Régionale de Mobilité [CRM]. Outre le relevé des opérateurs actifs desservant votre commune, un tableau de bord reprenant les indicateurs permettra d'évaluer l'état de la demande :

- Nombre d'appels provenant d'un citoyen de votre commune
- Objet de la demande du transport (courses, médical, touristique,...)
- Autre(s) critère(s) : Flotte, etc...

Au niveau qualitatif, remarques sur la qualité de la prestation des opérateurs activés par le Call Center de notre Agence Mobilité.

## 2.5. Offre au niveau autopartage et covoiturage

Malgré le développement des modes actifs et le redéploiement des réseaux de transports publics, la voiture est et restera un mode de transport essentiel, et plus dans certaines communes que dans d'autres. Cependant, de nouveaux usages de la voiture apparaissent, en milieu urbain comme en milieu rural. Objectif : réduire l'impact de ce mode de transport au niveau de la congestion des infrastructures mais aussi inciter le citoyen à l'utiliser différemment. Deux types de services permettent de nouveaux usages et limiter ainsi l'autosolisme dans les déplacements quotidiens :

- L'autopartage, soit sur base d'une station où il est possible d'emprunter un véhicule pour un moment limité, soit par une mise en commune du véhicule (entre particuliers d'un même quartier/village ou par la mise à disposition d'un véhicule communal en dehors des heures d'ouverture des services)
- Le covoiturage afin d'augmenter le taux de remplissage par véhicule (et le faire progresser de 1,3 personne à 1,8 d'ici 2030)

Type de service (autopartage ou covoiturage)	Localisation du véhicule en autopartage / parking covoiturage	Site Internet
Covoiturage	Actuellement aucun parking de covoiturage	
Autopartage	Oui, entre particuliers	<a href="http://www.wibee.be">www.wibee.be</a>

Le PST (fiche-action 5) fixe la création d'un réseau de véhicules partagés. Une première étape est déjà franchie avec l'opérateur WIBEE qui facilite le partage de véhicules entre particuliers (notamment à Souvret). Le covoiturage est également un objectif (Fiche-Action 6 de l'objectif opérationnel 12) via le développement d'un réseau de parkings sécurisés et officiels. La commune est accompagnée par l'Agence Mobilité pour étudier les pistes de développement d'un parking de covoiturage ou d'un système d'autopartage sur son territoire.

## 2.6. Site potentiel pour un Mobipôle (pôle d'échange multimodal)

Renforcer l'intermodalité sur votre territoire communal passe par le développement d'infrastructures qui faciliteront le passage d'un mode de transport à l'autre, lors d'un même trajet (intermodalité). Via la Stratégie Régionale de Mobilité [SRM], la Wallonie s'est donnée pour objectif d'équiper chacune des 262 communes wallonnes d'un Mobipôle (pôle d'échange multimodal) d'ici à 2030, dans la perspective notamment des Objectifs du Développement Durable fixés par l'ONU qui visent à réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES).

Dans cette optique, la Wallonie envisage de lancer chaque année un appel à projets pour cofinancer le développement de ces mobipôles. Chacune commune est invitée à analyser les enjeux mobilité de son territoire et à identifier l'emplacement qui permettra de concentrer les flux de mobilité et d'en organiser au mieux le transfert modal.

Une analyse de site a été réalisée de concert avec le TEC Charleroi dont les lignes desservent le territoire de Courcelles. Après concertation avec la Commune, suivie d'une visite de terrain avec un représentant du TEC Charleroi, le site qui présente le plus de potentiel pour développer un pôle d'échanges multimodal sur Courcelles est celui du quartier du Trieu, face à l'Agence Belfius. Élément important susceptible de jouer dans la localisation du mobipôle à cet endroit : la commune a acquis l'ancienne agence BPOST qui face à cette place et aux arrêts TEC. Son rez-de-chaussée pourrait être envisagé comme espace d'accueil pour les navetteurs en attente.



En outre, ce site dispose d'un potentiel où venir implanter d'autres services de transports qui, ensemble, formeront un véritable écosystème destinée à favoriser les modes alternatifs à la voiture (ou de nouveaux usages de la voiture); parmi ces services, nous pouvons citer le développement de bornes de recharge pour véhicules électriques (voitures et VAE), un système d'autopartage, un espace wifi gratuit qui permettent aux citoyens d'accéder à toute application ou service facilitant ses trajets,

Précisons que tout projet immobilier à proximité directe de la gare sera de nature à en renforcer l'attractivité comme pôle de destination (ou de transit), selon les services qui proposera.

Au niveau de la Ville de Courcelles, le Plan d'Investissement Communal (PIC) reprend les investissements suivants en matière de cheminements piétons et de pistes cyclables. Concrètement, les communes doivent intégrer dans leur PIC minimum 1/3 de leur enveloppe, des projets comprenant par exemple :

⇒ Pour les voiries :

- La création de trottoirs, de zones piétonnes, de trottoirs traversants, zones apaisées, etc.
- La création et la réfection de pistes cyclables, bandes cyclables suggérées, sens uniques limités, sas vélo, chemins réservés, etc. De plus amples détails au sujet de l'intégration d'aménagements cyclables sont disponibles via le site de la sécuorthoèque : [www.secuorthoèque.be](http://www.secuorthoèque.be) .
- La création d'espaces partagés qui favorisent les usagers actifs en limitant la place laissée aux véhicules automobiles.
- La création d'infrastructures qui permettent d'accéder facilement et de manière aisée aux transports en commun.
- Tout autre aménagement qui encourage une utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière.

Ainsi, en vue de préparer le dossier de candidature de la commune, nous vous invitons déjà à relever, au départ du site pressenti pour accueillir ce mobipôle, les infrastructures suivantes :

- 1. Création d'un parking vélo sécurisé et d'un cheminement vélo à partir des pôles d'habitat situés à 15 minutes à vélo du mobipôle ;
- 2. Création d'un cheminement piéton et traversée de chaussée dans les 100 mètres autour du mobipôle et proche de l'arrêt de bus ;
- 3. Création d'une zone d'attente sécurisée et confortable pour l'arrêt de bus ;
- 4. Amélioration de la mobilité partagée et du covoiturage ;
- 5. Création de services supplémentaires sur le mobipôle (exemples : un distributeur de colis BPOST, distributeur de produits locaux...) et participation de ces prestataires au financement et/ou à l'entretien des installations.

## 3. Analyse des enjeux et recommandations en termes de mobilité

### 3.1. Analyse des enjeux

Les rencontres avec les différents Collèges communaux nous ont permis de relever des enjeux mobilité spécifique à chaque territoire communal. Parmi ces enjeux, outre la qualité de l'offre au niveau des transports publics, la question de la desserte et de l'accessibilité de différents sites a souvent été relevée par les élus. Nous listons ici quelques sites qui pourraient nécessiter une meilleure connexion aux réseaux de transports publics :

1. Parc d'activité économique sur votre commune : oui
2. Structure hospitalière sur votre commune : non
3. Centres culturel ou sportif de votre commune : CC La Posterie – Centre récréatif, sportif et culturel de Courcelles-Gouy
4. Établissements scolaires sur votre commune : réseaux communaux, libres et FWB
5. Centres de formation professionnelle : Ecole industrielle et Promotion sociale
6. Autre(s) type(s) d'implantation : non
7. Organisation d'évènements rassemblant un public important : oui => les Fêtes Médiévales (en mai à Trazegnies)

### 3.2. Recommandations

Relever les problèmes d'accessibilité de ces sites permettra, ensuite, de formaliser des demandes sous forme de recommandations auprès des autorités de tutelle (Fédéral, Wallonie, TEC, SNCB,...).

#### Recommandations en termes de modes actifs (marche/vélo) :

- l'ensemble des recommandations et projets sont repris dans le Schéma cycliste communal repris dans le dossier de candidature de Wallonie Cyclable
- PST – 00.12 - FA.1 : liaison RAVEL entre Trazegnies et Gouy, entre la Rue des Clairefontaine et la Rue de Namur

#### ⇒ Recommandations en terme de transports publics (SNCB – TEC) :

- Un atelier technique visant à réorganiser le réseau TEC est court avec l'AOT et la DT TEC Charleroi sur la zone Courcelles-Chapelle-lez-Herlaimont-Morlanwelz + Fontaine l'Evêque
- Travailler de concert avec le TEC Charleroi et l'Agence Mobilité Charleroi Métropole pour optimiser les liaisons TEC et lancer la réflexion sur le développement d'un pôle d'échange multimodal

#### ⇒ Recommandations en terme de transports à la demande (TAD) :

- À déterminer par la commune

#### ⇒ Recommandations en terme de services partagés au niveau de la voiture (covoiturage/autopartage) :

- Sur base des contacts avec le Bureau Espaces Mobilités, le site ayant le plus de potentiel sera valorisé au niveau signalétique et référencement numérique [appli, GPS] – contact en cours
- Référence : PST – 00.12 – FA.5. Mettre en place un réseau de véhicules partagés -

## 4. Carte générale de Charleroi Métropole

